



corrosion importante sur deux baies

Par **inizan**, le **27/12/2008** à **12:37**

Bonjour,

J'ai acheté des baies aluminium en 1996 pour le montage d'une véranda.

Je me suis aperçu en 2003 que deux de ces baies présentaient une petite corrosion dans un angle à la jonction d'un montant et d'une traverse.

J'ai aussitôt averti le vendeur de cette anomalie par lettre recommandée .

Après plusieurs rappels par téléphone le vendeur m'a simplement dit qu'il fallait attendre pour voir si elles évolueraient dans le temps.

En nettoyant mes baies ,je vient de m'apercevoir que ces petites corrosion ont considérablement évolué.

Je viens d'avertir le vendeur qui m'a simplement répondu que la garantie décennale étant terminée il ne pouvait donner suite à ma demande.

Que dois je faire?

Est ce que la garantie décennale ne repart pas à la date de ma lettre recommandée?